

## COMMUNE DE GACOGNE

**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du  
Vendredi 30 juin 2017 à 19 h 00 à la Mairie de Gâcogne****ORDRE DU JOUR**

- **Désignation du délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 24/09/2017,**
- **Marché de voirie 2017**
- **Maîtrise d'œuvre accessibilité de l'Auberge,**
- **Achats de matériel : gyrobroyeur, nettoyeur haute-pression,**
- **Signalisation routière**
- **Décision modificative au budget 2017,**
- **Questions diverses.**

**Etaient présents** : Martial BEAUDEQUIN, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT, Jean-Pierre CAMBIANICA.

**Absentes excusées** : Camille DEBEZE (donne pouvoir à Annick FERROT), Yvette BOURNAT (donne pouvoir à Christophe GAGNEPAIN).

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du jeudi 13 avril 2017 à 19h30.

- **DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES**

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Délégué titulaire :

Les candidatures enregistrées :

Mrs. GAGNEPAIN Christophe, BEAUDEQUIN Martial, LANGLET Damien.

Ont obtenu :

- M. GAGNEPAIN Christophe : six voix
- M. BEAUDEQUIN Martial : deux voix
- M. LANGLET Damien : deux voix

M. GAGNEPAIN Christophe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées :

Mrs. LANGLET Damien, CAMBIANICA Jean-Pierre, BEAUDEQUIN Martial.

Ont obtenu :

- M. LANGLET Damien : dix voix
- M. CAMBIANICA Jean-Pierre : neuf voix
- M. BEAUDEQUIN Martial : neuf voix
- M. RENAULT Roland : une voix
- M. TARTRAT Olivier : une voix

Messieurs LANGLET Damien, CAMBIANICA Jean-Pierre et BEAUDEQUIN Martial ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

•

- **MARCHE DE VOIRIE**

Le Maire présente au Conseil municipal les devis produits par quatre entreprises pour les travaux de voirie à effectuer dans les hameaux de Saugny, Le Plessis, l'Huis au Page, l'Huis Brochard, Les Loges, le Petit Cart et Parjot.

Les devis s'élèvent aux montants suivants (tranche ferme et tranche conditionnelle) :

- GUILLEMINOT T.P. : 58 090.77 € HT
- EUROVIA : 64 699.20 € HT
- COLAS NORD EST : 45 262.03 € HT
- MERLOT T.P. : 39 242.50 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise MERLOT T.P. et charge le Maire de signer avec elle le marché de travaux de voirie 2017, tranche ferme et tranche

conditionnelle, pour un montant de 39 242.50 € HT.

Le Conseil municipal décide que la Dotation Cantonale d'Équipement au titre de 2017 sera affectée à ce programme pour 7 500 €.

- **MAITRISE D'ŒUVRE ACCESSIBILITE AUBERGE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la mise aux normes de l'Auberge au regard de la réglementation sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Compte-tenu de son expérience en ce domaine, il avait été décidé de solliciter le service architecture du SIEEEN.

Le Maire présente une proposition du SIEEEN portant sur :

- ✓ Réalisation d'une esquisse et d'un avant-projet pour 1 850.00 € HT.
- ✓ Déclaration préalable, projet, assistance aux contrats de travaux, direction de l'exécution des contrats, visa des plans, assistance à réception, pour un montant d'honoraires correspondant à 5.85% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, cette proposition, charge le Maire de signer le contrat avec le SIEEEN.

- **ACHAT DE MATERIEL**

Le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis pour l'achat **d'un gyrobroyeur**.

Après examen des devis des entreprises BUCHEZ, MARECHAL et RABEUX; le Conseil municipal décide de retenir le devis de la SARL RABEUX pour un montant de 2 900 € HT; autorise le Maire à signer le devis.

- **DECISION MODIFICATIVE**

Il est décidé d'inscrire au budget d'investissement 2017 les programmes et sommes suivantes :

- ✓ Achet d'un gyrobroyeur (3 500 €)
- ✓ Accessibilité de l'Auberge (2 500 €)

Ces sommes seront prélevées sur le suréquilibre de fonctionnement.

- **SIGNALISATION** En l'absence du devis, le sujet est reporté à la prochaine réunion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **STATION SERVICE DE L'AUBERGE**

Au vu des pannes récurrentes de ces derniers mois, le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité un avis d'une autre entreprise sur l'état des pompes. Il s'avère qu'il n'existe plus de pièces détachées pour les réparations qui se font avec des pièces d'occasion qui ne tiennent pas dans la durée. Bien que les exploitants nous informent d'un faible débit, le conseil souhaite maintenir le service. Il charge donc le maire de solliciter des devis pour des pompes d'occasion avec une garantie et l'assurance d'avoir des pièces détachées dans un délai assez long. Le maire s'informerait également sur la possibilité d'obtenir une aide du FISAC (aide de l'Etat pour le commerce) et des éventuelles autres aides possibles.

- **LOCATION DE PRE A PARJOT**

Le maire présente une demande de Mme Nadia LE GALVIC, pour la location de la partie non réservée au périmètre immédiat du captage de Parjot dans la parcelle cadastrée section B n° 741 soit environ 20 à 25 ares. Il est décidé de lui louer cette partie de terrain pour 20 € par an et à la condition qu'elle l'entretienne (élagage des haies notamment).

- **POUBELLE SUR LA PLACE**

Il est décidé d'installer une poubelle avec contour bois sur la place.

Fait à Gâcogne, le 5 juillet 2017

**Christophe GAGNEPAIN**  
Maire de Gâcogne